

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 27 JUILLET 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 06

DATE DE LA CONVOCATION : 19 JUILLET 2017

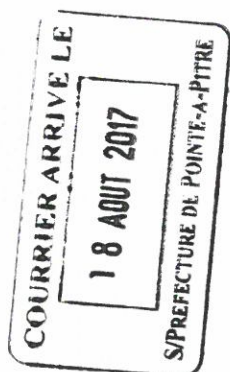
DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-23

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 novembre 2016

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-sept juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca			X
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph			X
M ^{me} OBERTAN Pamela			X
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line		X	



RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Dunière AGLAS

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT l'article 5.4 des statuts de la Régie RéNoC ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 novembre 2016, annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



RéNoC-Assainissement
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 265 00017

Rénalt SIOUMANDAN

